

FORUM

Le Plan Mattei - Opportunités, ambitions et éléments de débat

Andrea Stocchiero, CeSPI

Quelques notes de contexte

Jamais l’Afrique n’a été autant au centre de la politique italienne que cette dernière année, depuis la campagne contre la faim menée par le Parti Radical au début des années 1980. Cette initiative des radicaux a conduit à une augmentation substantielle des ressources destinées à la coopération, grâce à la loi 73 de 1985 sur le Fonds d’aide italien, puis à la réforme législative de 1987, qui a structuré et donné davantage de valeur à la politique de coopération au développement dans le cadre de la politique étrangère italienne.

Depuis plusieurs années, il est souvent répété la nécessité d’adopter un regard global et prospectif pour comprendre le possible développement ou déclin de notre pays. Le développement national est de plus en plus lié aux phénomènes internationaux. Dans ce contexte, la relation entre l’Italie, l’Europe et l’Afrique prend une importance particulière. Divers aspects de cette relation sont rappelés : l’écart croissant en termes de démographie et de revenu par habitant, le déséquilibre technologique, scientifique et financier, avec une série de conséquences pour la stabilité internationale. Ces déséquilibres, bien qu’ils posent des défis complexes, peuvent également représenter une opportunité pour établir de nouvelles relations: l’Europe et l’Italie proposent à l’Afrique un nouveau partenariat, plus équilibré et plus durable.

D’autre part, ce regard devrait être capable d’entrer dans les détails pour dépasser certaines simplifications erronées. Parmi celles-ci, l’idée que le déséquilibre démographique génère automatiquement une invasion africaine de l’Europe. En réalité, les flux migratoires les plus importants sont et seront intra-africains et dirigés vers le Golfe arabe. Comme l’écrit Marco Zupi dans un récent document du CeSPI: «un tour d’horizon du continent africain montre de nombreuses différences entre les États, où cohabitent d’énormes contradictions, en partie héritées du passé et en partie issues de la mondialisation ». Il existe toutefois des caractéristiques communes : « Ce sont des économies pour la plupart très pauvres, mais qui enregistrent souvent des taux de croissance très élevés, fortement dépendantes du marché extérieur et concentrées dans quelques secteurs productifs. L’intégration économique régionale et continentale reste encore peu développée, tandis que l’Asie, en particulier la Chine, s’impose comme le principal partenaire commercial. »

Depuis de nombreuses années, la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique, la Banque africaine de développement et l’Union africaine soulignent l’importance de promouvoir l’industrialisation et de diversifier les marchés nationaux et régionaux, en dépassant la « malédiction des ressources » et la dépendance extérieure, pour un développement plus équitable et plus étendu, qui investisse dans les forces locales dynamiques, notamment les jeunes.

Ces derniers mois, des protestations majeures de la jeunesse contre les gouvernements locaux ont éclaté, du Kenya au Nigéria, en passant par l’Ouganda, rappelant les révoltes arabes de 2011. Ces

manifestations exigent principalement du travail et un revenu digne, mais aussi davantage de droits et de libertés. En effet, plusieurs États africains sont gouvernés par des élites inamovibles, et dans certains cas par de véritables kleptocraties. Ces élites, qui entretiennent depuis des décennies des relations avec les gouvernements occidentaux, et plus récemment avec de nouvelles puissances comme la Chine, l'Inde, la Turquie et la Russie, profitent de ces relations à des fins personnelles, en ne laissant que des miettes à la population.

L'Afrique est en effet au centre de la compétition géopolitique et économique pour l'accès aux ressources stratégiques, y compris les nouveaux minéraux critiques pour la transition écologique. Elle semble donc toujours condamnée à la corruption, à la perpétuation de la « malédiction des ressources », à une économie de rente et à la fuite des capitaux, avec des résurgences des problèmes d'endettement. Ce fardeau est ensuite supporté par les classes populaires, à travers des réductions des dépenses sociales pour rééquilibrer les comptes, comme l'exigent les grandes institutions financières internationales qui viennent en aide à ces économies. Ces institutions sont dirigées par les mêmes pays qui alimentent cette compétition.

Les jeunes contestent ce système qui, depuis des décennies, pèse sur les pays africains. Comme le rapporte une analyse de l'ISPI, le ressentiment croît, ainsi que la perception d'être constamment soumis à des ingérences et des injustices. Ce mal-être africain s'amplifie face aux vieux et nouveaux colonialismes, ainsi que face aux solutions préconçues, générant un désalignement par rapport aux blocs traditionnels.

Cela se produit alors que le monde est confronté à la crise du multilatéralisme et de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les crises, qu'elles soient liées au réchauffement climatique, à la Covid-19, aux conflits, à l'inflation ou à la stagnation, ont exacerbé les impacts, les différences et les tensions. Les populations africaines les plus vulnérables en subissent une fois de plus les conséquences les plus amères et tragiques.

Le Plan Mattei

Dans ce contexte, le gouvernement italien a lancé une initiative, connue sous le nom de Plan Mattei. Le Plan Mattei est un projet ambitieux qui va au-delà de la politique de coopération au développement, puisque la présidence du Conseil entend coordonner les principales relations extérieures de l'Italie vers l'Afrique. Il s'agit d'une grande initiative de politique étrangère, visant à établir un véritable partenariat entre l'Italie et l'Afrique, avec des avantages réciproques dans les domaines économique, social, environnemental et culturel, et fondé sur la convergence des intérêts nationaux. En effet, le Plan présente 17 axes d'intervention : de la coopération au développement à la promotion des exportations et des investissements ; de l'éducation à la recherche et à l'innovation ; de la santé à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, et bien d'autres encore.

Après diverses communications (dont celle présentée lors de la Conférence sur les Migrations et le Développement de juillet 2023), le gouvernement a publié le décret-loi n° 161 le 15 novembre 2023, converti avec modifications par la loi du 11 janvier 2024, qui institue la « Cabina di Regia » du Plan, soit « le cadre dans lequel les différentes administrations de l'État sont tenues de planifier, évaluer et mettre en œuvre leurs actions, chacune dans son domaine de compétence ». La Cabina di Regia est chargée de promouvoir, coordonner et surveiller les interventions, mais, au fil du temps, elle a également assumé des fonctions décisionnelles. C'est pourquoi une « Struttura di Missione » (structure de mission) a été établie au sein de la présidence du Conseil, ensemble avec la Cabina di Regia qui s'est réunie deux fois jusqu'à présent (en mars et avril 2024). Cette structure regroupe des représentants de divers ministères, d'organismes publics, du monde entrepreneurial et d'organisations non gouvernementales.

Le décret-loi prévoit une durée de quatre ans et des mises à jour périodiques. Le Plan doit être conçu avec les États africains, étant envisagé comme une « plateforme programmatique et opérationnelle ouverte à une collaboration constante avec les Nations africaines, tant dans la phase de définition que dans celle de mise en œuvre des interventions ». Ses grandes lignes ont été présentées lors du « Sommet Italie-Afrique » qui a eu lieu le 29 janvier 2024, en présence de représentants de 46 Nations africaines. Toutefois, le représentant de l'Union africaine a critiqué ces lignes directrices, car elles n'ont pas été préalablement convenues avec les États africains. D'un autre côté, le gouvernement italien reste en interaction constante avec plusieurs États africains, comme en témoignent les nombreuses missions des plus hautes institutions italiennes et le travail des ambassades italiennes.

Le décret-loi définit un large éventail de secteurs d'intervention et prévoit l'élaboration de stratégies territoriales spécifiques pour certaines régions du continent africain. Neuf pays africains ont été identifiés pour des projets pilotes : le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, la République du Congo et le Mozambique.

En juillet 2024, le gouvernement a présenté à la Chambre des Députés et au Sénat le «Schéma de DPCM d'adoption du Plan stratégique Italie-Afrique : Plan Mattei », afin d'obtenir l'avis du Parlement, lequel a été confié à la IIIe Commission (Affaires étrangères) de la Chambre et à la IIIe Commission (Affaires étrangères et Défense) du Sénat. «Il sera ensuite procédé à la signature du DPCM d'adoption du "Plan Mattei" et à la transmission consécutive du rapport d'exécution», qui, comme indiqué à la page 56 du schéma de DPCM examiné, « est approuvé par la Cabina di Regia et doit indiquer l'état d'avancement du Plan, tout en contenant les éventuelles mesures destinées à améliorer sa mise en œuvre et à accroître l'efficacité des interventions par rapport aux objectifs fixés ».

Le schéma actuel du Plan (août 2024) prévoit quelques nouvelles initiatives de coopération ainsi que certaines déjà en cours. Ces initiatives ont été convenues et sont en cours de négociation avec les contreparties africaines, par le biais du travail des ambassades et des diverses entités impliquées dans la Cabina di Regia. Rappelons que tout cela fait partie d'un partenariat non prédateur « afin de garantir des retours – économiques et sociaux – destinés à rester sur le territoire et à constituer un levier stable de ressources pour des expansions futures. L'élaboration des interventions qui composent le Plan découlera en effet de contacts préliminaires directs avec les représentants des partenaires africains, garantissant ainsi une pleine appropriation nationale tout au long du cycle de mise en œuvre des initiatives ».

Dans ce schéma, on remarque l'empreinte de la coopération dans divers secteurs, notamment celui de l'éducation, de la santé et partiellement celui de l'eau, avec des références claires aux mesures et objectifs du développement durable. En revanche, dans d'autres secteurs, l'intervention des « techniciens » et du monde entrepreneurial est plus visible, tels que l'agriculture, l'eau, l'énergie (avec mention de projets stratégiques) et les infrastructures physiques et numériques. Parmi les projets pilotes en cours ou en phase de démarrage, le rôle de certaines grandes entreprises se démarque : celui de Bonifiche Ferraresi en Algérie et en Égypte, celui de Terna en Tunisie, et celui d'Eni au Congo et au Kenya. Au niveau stratégique, l'importance du soutien aux chaînes d'approvisionnement longues est également soulignée, pour garantir l'approvisionnement en biens alimentaires et en ressources énergétiques et critiques, positionnant l'Italie comme un hub entre l'Afrique et l'Europe. Dans cette vision, les intérêts de l'Italie convergent avec ceux des pays africains.

Ces initiatives et d'autres pourront compter sur le soutien financier de l'État. À cet égard, des fonds pour l'internationalisation des entreprises italiennes sont prévus (article 10 du D.L. 89/2024), avec l'utilisation d'une part, dans la limite de 200 millions d'euros, des ressources du « Fonds 394 » pour accorder des financements à taux préférentiels aux entreprises opérant en Afrique. De plus, une

autorisation a été accordée à la Caisse des Dépôts et Prêts, dans la limite maximale de 500 millions d'euros pour l'année 2024, afin d'accorder des financements aux entreprises pour des interventions cohérentes avec le Plan Mattei. Un autre instrument financier qui devrait devenir opérationnel grâce à la Caisse des Dépôts et Prêts, annoncé dans le cadre du « Processus de Rome » de la Conférence sur le Développement et les Migrations, est la plateforme « Growth and Resilience for Africa », conçue pour soutenir le secteur privé des États partenaires, en augmentant les ressources disponibles en agrégeant des capitaux provenant d'autres investisseurs et en intervenant dans des fonds déjà opérationnels sur le continent africain.

Mais surtout, un budget de 55 milliards d'euros est prévu, dont 3 milliards provenant du Fonds italien pour le Climat et 25 milliards de l'aide publique au développement (APD) pour des initiatives de coopération. Ces ressources seront gérées sous forme de prêts à taux préférentiels par la Caisse des Dépôts et Prêts, et sous forme de dons par l'AICS.

Il convient de noter que, pour les fonds destinés à l'internationalisation, un Comité technique a été institué par décret du Président du Conseil des ministres (DPCM) au sein de la Struttura di Missione du Plan Mattei. De la même manière, les fonctions des Comités d'orientation et de direction du Fonds italien pour le Climat seront exercées par un autre Comité technique, également rattaché à la Struttura di Missione. Ainsi, cette structure assume un rôle non seulement de promotion et de coordination, mais aussi de co-décision.

En ce qui concerne les ressources, les Services d'études de la Chambre et du Sénat, dans leurs commentaires sur le schéma de DPCM, demandent qu'« il soit évalué s'il est opportun de préciser le calendrier du financement du Plan pour la première phase, en clarifiant notamment si cela coïncide avec la durée quadriennale du DPCM examiné. Pour ce qui concerne ensuite les fonds de coopération au développement, il pourrait être utile de clarifier si l'on fait référence aux ressources inscrites au budget prévisionnel du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI)».

Enfin, le schéma indique que les ressources nationales pourraient servir de levier pour attirer des fonds multilatéraux, notamment ceux de la Banque africaine de développement. Le Global Gateway européen est également mentionné, mais sans préciser d'éventuelles initiatives.

Quelques questions soulevées par le débat

Le Plan Mattei soulève d'abord une grande question de politique étrangère : comment établir des relations non prédatrices avec l'Afrique ? Quel équilibre poursuivre dans la convergence des intérêts nationaux ? Comment ces relations pourraient-elles s'établir selon un principe de « donnant-donnant », comme dans le cas des financements pour la coopération en échange de la réduction des flux migratoires ?

Des analyses récentes mettent en évidence qu'au sein de la compétition géopolitique et économique croissante, une approche transactionnelle à la coopération internationale se développe, reléguant au second plan une politique étrangère fondée sur les droits humains et sur le soutien aux processus démocratiques, en vue de relations plus équitables et plus durables. L'État italien et l'Union européenne se trouvent à négocier avec des gouvernements africains autoritaires, tandis que d'autres sont engagés dans des processus de démocratisation. Il est également essentiel d'éviter une approche paternaliste et condescendante, en reconnaissant que l'Europe et l'Italie elles-mêmes sont en proie à une crise de la démocratie et des droits humains, notamment lorsqu'il s'agit des migrants africains exploités dans les campagnes et les usines, où sévissent des résurgences racistes et des discriminations flagrantes. Quelle forme doit prendre la coopération envisagée par le Plan Mattei ? Comment articuler

la relation de politique étrangère avec les différents États africains, en conciliant intérêts nationaux, démocratie et droits humains ?

À cela s'ajoute la nécessité de trouver un équilibre entre multilatéralisme et bilatéralisme dans la politique étrangère. Le gouvernement italien a clairement affirmé la priorité de ses intérêts nationaux, avec l'intention de redéfinir la relation entre, par exemple, les aides accordées par des organismes multilatéraux et celles fournies de manière bilatérale. Comment le Plan Mattei s'inscrit-il dans le cadre multilatéral, et quel rôle joue-t-il vis-à-vis de l'Union européenne? La relation peut-elle être instrumentale ou peut-elle servir à soutenir le multilatéralisme, l'Agenda 2030 et le nouveau débat du Sommet pour l'avenir ? Cependant, il ne semble pas que cela soit abordé dans le schéma du Plan.

De plus, il y a la question de la relation entre l'Italie et l'Union européenne à l'égard de l'Afrique: une relation convergente dans l'offre d'un nouveau partenariat, en particulier avec l'initiative du Global Gateway qui va dans la même direction que le Plan Mattei. L'Europe, comme récemment déclaré par les États-Unis, propose un partenariat plus équitable, visant à soutenir la création de valeur ajoutée dans les pays africains, pour une croissance équitable et étendue. Cependant, plusieurs initiatives sont clairement axées sur la création de corridors de développement pour l'extraction de ressources stratégiques destinées au marché européen. Que restera-t-il réellement pour le développement local ou verra-t-on la perpétuation de la « malédiction des ressources » et de la dépendance africaine ?

Dans ce cadre, la question de la voix de l'Afrique se pose. De quelle voix parle-t-on ? De celle des élites avec lesquelles il est possible de négocier l'échange d'intérêts (y compris avec les nouvelles élites militaires des États du Sahel), ou de celle des peuples, des jeunes et des organisations de la société civile qui réclament le respect de leurs droits, dont celui au développement local ? Il apparaît nécessaire que le Plan Mattei adopte une approche systémique dans les relations internationales : d'un côté, il est indispensable de maintenir et de conditionner les relations avec les gouvernements autoritaires en portant attention non seulement à la défense des intérêts nationaux, mais aussi aux droits humains ; de l'autre, il est important de renforcer la capacité de la société et de l'économie italienne à intensifier les relations avec les sociétés et les économies africaines les plus dynamiques et ouvertes.

À côté de la Cabina di Regia, il serait fondamental de structurer des dialogues au niveau local dans les pays africains avec les sociétés civiles, le monde de la recherche et les nouvelles entreprises pour saisir les meilleures opportunités de développement local, équitable et durable. Soutenir la capacité de mise en réseau à l'échelle sociale et économique dans les pays africains, et avec eux, semble tout aussi important, sinon plus, que le rôle de la Cabina di Regia à Rome. Par ailleurs, la Cabina di Regia devrait inclure la voix des Africains en Italie, représentée non seulement par les diplomates des États, mais aussi par les diasporas et les descendants africains, à travers le récent « Coordinamento Italiano delle Diaspore per la Cooperazione Internazionale », l'unique entité représentative des diasporas, principalement africaines, de niveau national, soutenue par la coopération italienne elle-même, et qui pourrait servir de pont entre l'Italie et les pays africains concernés. De plus, la Cabina di Regia ne semble pas impliquer les entités internationalistes qui, depuis des années, étudient les dynamiques internes et géopolitiques qui impliquent le continent africain, telles que la récente « Comunità di Politica Estera » créée par le MAECI (Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale), en valorisant leurs compétences.

À cela s'ajoute l'importance croissante du dialogue politique et scientifique. En raison du réchauffement climatique, il est devenu évident que la politique doit s'appuyer sur des connaissances scientifiques approfondies et actualisées. Le monde scientifique lui-même demande à la politique de prendre en compte les données sur les questions environnementales et sociales, sous peine de perdre en efficacité. Créer un panel scientifique italo-africain pour soutenir le débat politique, basé sur les

connaissances de notre système universitaire, des think tanks et des universités et centres de recherche africains, serait une véritable innovation et une bonne pratique internationale.

La question politique mentionnée soulève également le thème de la cohérence, non seulement entre les relations extérieures de l'Italie avec l'Afrique, mais aussi entre la politique intérieure et les relations avec le continent africain. Dans un monde interdépendant, tout est connecté. Il s'agit, par exemple, de la cohérence entre la coopération au développement et l'internationalisation économique. Les deux poursuivent-elles le même objectif de favoriser la croissance industrielle locale dans les pays africains ? La création d'emplois décents ? La protection de l'environnement ? Le développement local durable ? En ce sens, la cohérence voudrait que si la coopération soutient des initiatives économiques fondées sur des principes et des comportements réellement durables, l'internationalisation économique devrait également se doter d'outils capables d'évaluer ex ante l'impact social et environnemental des investissements et du commerce, afin de garantir un partenariat réellement non prédateur, de manière transparente. Il est nécessaire de promouvoir l'application des règlements européens sur la diligence raisonnable, notamment ceux relatifs au bois, aux minerais de conflit, à la déforestation, et le plus récent, sur la diligence raisonnable en général. Ces règles obligent les entreprises à informer et à rendre compte des risques sociaux et environnementaux qu'elles créent, et, le cas échéant, à prendre des mesures correctives, y compris une compensation en cas de dommages causés aux populations locales.

Un autre aspect de la cohérence concerne la gestion des migrations. Le Plan Mattei est né de la Conférence sur les Migrations et le Développement et, bien qu'il ait pris une dimension de plus en plus économique, il a lancé le « Processus de Rome » pour une gestion partagée et coresponsable des migrations, impliquant les pays d'origine, de transit et l'Italie, avec un accent particulier sur la lutte contre la traite des êtres humains. L'approche italienne, en ligne avec celle de l'Europe, repose sur une externalisation croissante, déléguant aux pays de transit la tâche de retenir et de rapatrier les migrants irréguliers, et récemment, d'héberger des centres d'accueil, comme c'est le cas avec l'Albanie. Bien entendu, cela se fait en contrepartie d'aides matérielles et financières. Cette politique continue de soulever de grandes controverses, surtout en raison du non-respect des droits humains des migrants le long des côtes et aux frontières terrestres, et parce qu'elle s'écarte des principes du droit d'asile, qui se basent sur la situation de la personne et non sur sa nationalité. Le Sahara, comme la mer Méditerranée, est devenu un immense cimetière. Sans compter le traitement réservé aux migrants dans certains pays de transit, ainsi qu'en Italie. Par ailleurs, l'idée selon laquelle l'aide au développement réduirait automatiquement les migrations est une simplification contredite par des analyses montrant que les flux migratoires augmentent avec le développement. La question est donc plus complexe et nécessite une approche plus nuancée.

La question de la cohérence entre la coopération au développement et la coopération militaire se pose également. Malheureusement, il semble que le ministère de la Défense soit absent de la Cabina di Regia, alors que la coopération militaire et les missions militaires jouent un rôle crucial dans les relations avec les pays africains. Compte tenu des tensions sociales, des manifestations de la jeunesse, de l'utilisation de la force pour arrêter les migrants et les défenseurs des droits humains, ainsi que de la criminalisation des organisations sociales les plus critiques, il est urgent d'établir une interaction efficace entre la politique étrangère, la coopération au développement et la coopération militaire, ainsi que des mécanismes solides et transparents de conditionnalité pour éviter les contradictions qui pourraient aboutir à soutenir des régimes complaisants mais répressifs des libertés.

Une autre question cruciale concerne la disponibilité des ressources publiques. Le Plan est ambitieux, mais il manque de ressources adéquates. Aucune ressource supplémentaire n'est prévue par rapport à celles déjà allouées à la coopération au développement et au Fonds italien pour le Climat. Ces ressources sont nécessaires pour être démultipliées avec celles des fonds multilatéraux et européens.

Alors que l'on discute de l'augmentation des dépenses militaires pour atteindre l'objectif de l'OTAN de 2 % du produit intérieur brut, il est peu question de l'atteinte de l'objectif de 0,7 % du revenu national brut pour l'aide publique au développement. En fait, en 2023, cet objectif a été réduit à 0,27 %. Un Plan Mattei sans le soutien de la coopération au développement semble peu crédible. Cela remet sur la table la question décennale de la faible prise de conscience, parmi la classe politique italienne, de l'importance de la coopération pour la politique étrangère. Seul pendant la période Craxi-De Michelis, à la fin des années 80 et au début des années 90, le rapport APD/RNB avait atteint 0,4 %, alors que la coopération était considérée comme un élément important des relations internationales et de l'économie italienne.

En plus de la question quantitative des ressources, se pose la question qualitative des conditions et des impacts. Le Fonds pour le Climat et une partie de l'aide publique au développement sont présentés sous forme de prêts à taux préférentiels, donc avec des taux d'intérêt, des périodes de grâce et des remboursements à long terme du capital. Ces conditions ont contribué, dans certains pays africains, à aggraver le problème de la dette. Malheureusement, la crise de la dette est en train de se régénérer, et plusieurs pays africains coupent leurs dépenses sociales pour rembourser leur dette au niveau international. La politique étrangère est donc liée à la politique financière, et le Plan Mattei ne peut ignorer ce thème dans ses relations directes avec les pays africains. Il serait opportun, par exemple, de mettre à jour la loi 209 de 2000 sur l'annulation et la conversion de la dette, ainsi qu'au niveau du G7, de l'OCDE et des Nations Unies.

À côté des ressources publiques, étroitement liées à elles, se trouvent les ressources privées. Comme mentionné, le schéma implique déjà certaines grandes entreprises et, comme c'est le cas depuis 50 ans, souligne l'opportunité d'impliquer les petites et moyennes entreprises, qui pourraient également servir de modèle à l'entrepreneuriat africain. Cependant, les analyses des dernières années montrent une volatilité et une diminution des investissements étrangers en Afrique, en raison des crises internationales, des instabilités locales, de la nouvelle géopolitique économique axée sur la sécurité et de la restructuration des chaînes d'approvisionnement selon le nouveau concept de « friendshoring ». Cela se produit alors que les gouvernements africains tentent de tirer parti des opportunités offertes par la compétition géopolitique, dans un contexte de relations fluides générées par un monde multipolaire.

Face à cette situation, le rôle du secteur privé est mis en avant dans les programmes de partenariats public-privé, qui visent à catalyser et à multiplier les ressources destinées au développement. Malheureusement, au-delà des anecdotes, les analyses indépendantes sur la mobilisation réelle des ressources et sur leur impact concret sont rares. Une revue de littérature récente de la Banque mondiale sur les partenariats dans les projets d'infrastructure rapporte un impact positif sur la qualité des services et la productivité du travail, mais fournit peu de preuves en termes de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Il est nécessaire de prendre des mesures pour évaluer les impacts des partenariats public-privé non prédateurs et fonctionnels au développement durable local. Dans ce contexte, il semble nécessaire de renforcer davantage l'engagement d'institutions telles que CDP-SIMEST-SACE. Quelles matrices d'évaluation pourraient être utilisées ? Sur quels types d'interventions concentrer les ressources publiques limitées ? Comment garantir une transparence maximale à tout le processus ?

Cela pose la question des contenus. Le Plan et les projets pilotes se concentrent en partie sur la création de chaînes de valeur longues, orientées vers le marché italien et européen, en adoptant des approches qui positionnent l'Italie comme un pivot des relations économiques. Mais combien de cela restera réellement sur place ? Quel est l'équilibre entre les investissements encore liés aux énergies fossiles (gaz et biocarburants) et ceux destinés aux énergies renouvelables ? Quelles sont les priorités et les relations entre les chaînes de valeur longues et courtes dans le système alimentaire, notamment

si l'on considère que la faim dans le monde, en particulier en Afrique, a augmenté ces dernières années ? Quel rôle doivent jouer les agriculteurs africains ? Quels investissements sont prévus pour leur autonomie ?

Il est clair qu'un partenariat non prédateur se joue sur un réel transfert de compétences et de technologies, axe central de toute évolution économique et sociale, ou plutôt sur des investissements dans l'hybridation technologique et sociale, visant à accroître les savoirs locaux. L'avenir se construit à travers une relation féconde entre la recherche scientifique et la société (dans son ensemble, y compris sa dimension économique). Le système universitaire italien entretient de multiples relations avec celui de l'Afrique, tout comme les organisations de la société civile. C'est un atout déjà efficace sur lequel il faut miser, mais il est peu pris en compte dans le Plan Mattei. Car un nouveau partenariat véritablement équitable favorise une redistribution du pouvoir, qui est aujourd'hui principalement technique et concentré entre quelques mains.

En conclusion, plusieurs questions soulevées par le Plan Mattei méritent d'être examinées. En avoir conscience est un premier pas vers la construction d'un véritable pacte équitable et durable entre l'Italie, l'Europe et l'Afrique, dans un cadre multilatéral à réformer. Les solutions et les résultats ne sont ni simples ni immédiats. Surtout parce qu'il est nécessaire, avant tout, de revoir en profondeur des relations historiques, coloniales et néocoloniales, qui, malgré toutes les rhétoriques, continuent de se perpétuer. Un plan ambitieux ne se réalise pas en quelques années ni au cours d'une législature ; il a besoin d'une vision partagée, approfondie et à moyen-long terme. Une approche bipartisan de la politique étrangère est essentielle, tout comme une culture citoyenne globale largement répandue, pour obtenir un consensus aussi partagé que possible. Répondre aux questions posées est un premier pas pour essayer de poser les bases d'un processus de renouveau de la politique étrangère avec l'Afrique.

Le Forum organisé par le CeSPI invite des experts et professionnels à un débat approfondi sur la manière dont l'Italie peut transformer les ambitions du Plan Mattei en réalité. Nous invitons les participants à réfléchir aux pistes soulevées et à formuler des propositions concrètes pour une action plus incisive des acteurs italiens et européens dans le contexte africain.

INDICATIONS RÉDACTIONNELLES :

Les participants au Forum sont invités à envoyer leurs interventions (d'une longueur maximale de 4 pages, environ 7200 caractères) aux adresses e-mail suivantes : barbara.debenedictis@cespi.it et cespi@cespi.it

Pour faciliter la rédaction, il est demandé d'insérer directement dans le texte tous les références bibliographiques nécessaires, en évitant l'usage de notes de bas de page. Les contributions sélectionnées seront publiées sur le site web du CeSPI et recueillies dans un *Quaderno CeSPI* au sein d'une collection dédiée, éditée par Donzelli.